ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et reglementation

Question écrite n° 48035

Texte de la question

M. Yves Rousset-Rouard attire l'attention de M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme sur trois projets d'arretes concernant l'aviation legere : constructions en kit, ultra-legers motorises, avions de collection. L'application de ces trois projets elabores risqueraient d'entrainer la disparition de 50 % des aeronefs de la categorie ULM, et la mise en faillite de petites et moyennes entreprises et de diminur la securite. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer ses intentions.

Texte de la réponse

Les trois projets d'arretes etablis par la direction generale de l'aviation civile (DGAC) portent sur les autorisations de vol des appareils ultra-legers motorises (ULM), sur les certificats de navigabilite des avions de collection et sur les certificats de navigabilite des aeronefs en kit. Preoccupe par le nombre d'accidents enregistres chaque annee pour ces appareils de plus en plus performants, le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme a en effet considere qu'une evolution de la reglementation etait indispensable. La diffusion de ces projets d'arretes, qui ne prejuge pas des orientations finales, n'est qu'une etape dans le processus d'elaboration de cette nouvelle reglementation. La DGAC a par ailleurs demande a trois experts exterieurs a l'administration de lui faire part de leur propre position et a invite les organisations professionnelles a lui adresser leurs observations et leurs commentaires. Une fois ces elements reunis, des reunions de travail seront organisees entre les responsables de ce dossier a la DGAC et les representants de l'aviation legere, afin de rechercher en commun des solutions permettant tout a la fois de ne pas freiner l'expansion du secteur et d'assurer la securite des pilotes ainsi que des personnes transportees et des tiers au sol.

Données clés

Auteur : M. Rousset-Rouard Yves
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48035
Rubrique : Aviation legere
Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 637
Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1214